Octobre 2026
N°165

SNALC LYON
06 32 06 58 03
lyon@snalc.fr
http:// snalc-lyon.fr

Elections professionnelles

Congrès d'élections

BULLETIN TRIMESTRIEL DU SNALC LYON

Les élections professionnelles : un enjeu vital pour le SNALC

1) Le SNALC, des principes forts depuis 1905

Tous les 4 ans se déroulent les élections professionnelles et donc le renouvellement de toutes les instances représentatives, tant à l'échelle nationale qu'académique. Et c'est là que se situe un enjeu majeur.
En effet le paritarisme, c'est-à-dire la gestion collective des personnels, à laquelle étaient associés les syndicats représentatifs dont le SNALC, a été plus que mise à mal sous le premier quinquennat de M. Macron. Ainsi, les syndicats ne participent plus directement aux réunions relatives aux avancements de carrière ou aux mutations, en amont des décisions de l'administration. Cette attaque du paritarisme constitue, pour l'auteur de ses lignes, un des plus grands reculs démocratiques de notre pays depuis la Seconde Guerre mondiale, puisque ce système était issu du programme du Conseil National de la Résistance. Cette remise en cause du paritarisme a engendré et engendre un manque de transparence sur les actes de gestion de nos carrières, qui peut aboutir à un véritable arbitraire et surtout, en l'absence de dialogue social préalable, au déplacement de ce dernier dans la rue ! L'actualité vient à nouveau le démontrer.

Notre syndicat a toujours été **une voix autre et singulière dans l'Education Nationale**. Quelques principes nous guident depuis 1905 puisque le SNALC est le doyen des organisations syndicales de l'Education Nationale. Nous demeurons strictement **apolitiques**, selon l'article 1er de nos statuts. Ainsi, contrairement à d'autres, nous ne nous prononçons jamais sur les sujets d'actualité qui ne concernent pas notre métier. Nous n'appelons jamais à voter pour X ou Y, et nous refusons la politisation des rares instances de dialogue social qui subsistent. Nos adhérents sont des citoyens éclairés qui n'ont ni besoin, ni envie, qu'on les prenne par la main pour leur dicter des choix. C'est le gage de notre **indépendance.** Nous demeurons aussi **non-subventionnés**, contrairement à des centrales qui peuvent vous inonder de propagande à défaut d'agir avec efficacité pour défendre les intérêts des personnels. Et malgré cela, nos cotisations sont les moins chères des syndicats **représentatifs.**

Il en découle que notre seule mission est l**a défense des intérêts matériels et moraux des collègues** et que nous sommes à l'écoute de nos adhérents. Sans vous, le SNALC n'existerait pas puisque nous dépendons exclusivement de vos cotisations. Elles nous permettent des publications régulières, la tenue de congrès, ou encore le défraiement des instances internes des militants, lors de leurs déplacements.

Cette indépendance permet au SNALC de s'appuyer sur un solide corps de doctrine. Nous considérons, quels que soient votre mission et votre statut au sein de l'Education Nationale (professeur des écoles, professeur du second degré, AESH, AED, personnel de direction, personnel administratif ou de santé, et la liste n'est pas exhaustive) ou dans l'Enseignement privé sous contrat, **que vous êtes des professionnels** et, à ce titre, des agents qui doivent être respectés dans l'exercice de leurs fonctions.
Il en découle, notamment pour les professeurs, un attachement fort à **la liberté pédagogique et le refus de toute forme de « caporalisme ».** C'est d'ailleurs pour cela qu'une Fonction publique d'Etat s'est construite initialement -pour assurer l'indépendance et la neutralité des agents face au pouvoir politique. Cette « liberté pédagogique » n'existe d'ailleurs encore dans le Code de l'éducation que suite à un amendement du SNALC !
Notre enseignement, dont on mesure l'enjeu en ces temps plus que troublés et menaçants, doit rester libre de toute ingérence.
Il en découle aussi notre profond attachement à la **laïcité.** Savez-vous que nous avons été les seuls à voter pour la loi sur les signes religieux ostentatoires en 2004 ! Nous avons toujours eu une véritable vision de l'école et du système scolaire, fondée sur la transmission de savoirs solides, et non sur les dernières modes ou lubies issues bien souvent de groupes de pression.
Ces principes nous servent de guide, et ils sont plus que nécessaires dans un contexte où, sous prétexte d'adaptation mais le plus souvent pour des raisons purement budgétaires, la situation de l'Education Nationale et de ses personnels n'a cessé de se dégrader.

2) Retour sur les quatre dernières années

Depuis de nombreuses années, la mauvaise habitude a été prise de gouverner par effet d'annonces médiatiques, toujours dans l'urgence et sans concertation préalable, comme en témoigne encore les dernières mesures, prises par notre ministre, annoncées d'abord à des « influenceurs » ! Le mandat qui vient de s'écouler n'a pas échappé à cette manière de faire et il a été usant pour nous tous au quotidien. Depuis 2022 et J-M Blanquer, la rue de Grenelle a connu déjà 7 locataires ! Du jamais vu dans toute l'histoire de la V^{ème} République (Pap Ndiaye, Gabriel Attal, Amélie Oudéa-Castéra, Nicole Belloubet, Anne Genetet, Elisabeth Borne et Edouard Geffray à ce jour). Comme chacun veut rester dans l'Histoire, ou pense être un expert de l'Education Nationale, chacun veut y aller de sa réforme ou d'une gestion « jupitérienne », sans jamais consulter les experts de terrain que nous sommes. Depuis décembre 2022, et la liste ne sera pas exhaustive, nous avons dû intervenir contre le risque d'une primarisation du collège (mars 2023). En juin 2023, nous dénoncions les PACTE ou l'art de nous faire travailler beaucoup plus pour gagner un peu plus, au détriment d'un véritable revalorisation. En septembre 2023, notre section académique, dans son bulletin, prophétisait quasiment face à la réforme du Lycée, à la mise en place de Parcourssup et aux épreuves du bac Blanquer prévues pour mars, du risque « de retrouver une partie de la jeunesse déjà assurée d'avoir son bac dans la rue » ! En juin 2024, nous dénoncions le « flop du savoir » face à la mise en place du « choc des savoirs » en collège, avec ses groupes de besoins, ses moyens à dégager sur des marges de DHG inexistantes. En juin 2025, nous nous interrogions douloureusement après un énième meurtre (Celui de Mélanie, notre collègue AED), sur la peur de nous rendre dans nos écoles et établissements scolaires. Cette peur n'a pas disparu. En septembre 2025, Madame Borne, en mal d'idées et surtout de véritable compétence, invente l'ingérence dans nos pratiques d'évaluation, sous prétexte d'équité des pratiques et d'égalité des chances : chaque lycée doit mettre en place son protocole d'évaluation, distinguer les « évaluations formatives » « des évaluations rectificatives », car il faut bien que notre moyenne soit représentative !
En somme, du mépris pour les professionnels que nous sommes, et un stress supplémentaire pour les lycéens qui devront venir à des contrôles de rattrapage, souvent en sus de leurs heures de cours. On voit aujourd'hui ce qu'il en est quand l'angoisse du contrôle continu taraude souvent, à tort d'ailleurs, les meilleurs élèves. Derrière les discours, un véritable mépris et du travail en plus, sans contrepartie ni revalorisation.

3) Une situation qui ne cesse d'empirer

Face à ce qui pourrait ressembler à un triste inventaire à la Prévert, loin d'être complet, des constantes demeurent. Là encore, nous ne serons pas exhaustifs. Notre **décrochage salarial** s'est amplifié au fil des années et nous sommes désormais parmi les moins bien rémunérés en Europe. Nos conditions de travail se sont dégradées au quotidien, et bon nombre d'entre nous sont en bute à une violence, au moins verbale, quasi quotidienne. Les AESH sont toujours dans la précarité. Notre temps de réunion a explosé, ainsi que celui passé derrière nos écrans, pour des tâches toujours plus éloignées de l'enseignement. Internet permet aux parents de nous contacter à toute heure du jour et de la nuit (sans respecter le droit à la déconnexion), comme le font aussi trop de personnels de direction, qui n'hésitent plus à dénoncer à nos supérieurs, ou directement au Rectorat ou à l'IA-DASEN, nos manquements supposés en la matière (expérience très concrète). « L'inclusion », parée de toutes les vertus, nous a été imposée sans réelle préparation ou formation, et sans réflexion sur ses conséquences pratiques pour la plupart des élèves. Nos classes sont toujours surchargées malgré la déprise démographique, puisque des postes ont été supprimés. Le bâti scolaire, même si on ne peut que souligner l'effort accompli par les collectivités locales, elles-mêmes soumises à de sévères contraintes budgétaires, reste trop souvent vétuste et surtout difficile à adapter aux mutations climatiques dont nous faisons la très chaude expérience. Si jamais nous voulons ou devons changer d'académie, nous mutons toujours à l'aveugle du fait d'un mouvement « inter » décentralisé. Alors que nos gouvernants disent se préoccuper de plus en plus de la santé mentale des élèves, ils ne s'interrogent guère sur la nôtre, comme en témoigne le fonctionnement de la médecine dite de 'prévention' (et ce n'est pas jeter la pierre aux médecins et personnels de santé). Pourtant, il ne se passe pas une journée sans que nous ne soyons contactés par un collègue en souffrance ! Si les médias mettent l'accent sur les difficultés de recrutement, aucun ne s'intéresse encore aux départs volontaires, aux démissions toujours plus nombreuses. Et chaque année, on s'étonne de notre dégringolade dans le classement PISA, sans faire le lien avec les 12 ans de la désastreuse réforme du collège de Najat Vallaud-Belkacem. Comme si les causes ne pouvaient avoir d'effets.

4) Face à ce constat, certes déprimant voire angoissant, l'importance du SNALC

Si l'action syndicale ne peut à elle seule tout faire et tout porter, elle peut guider, éclairer, inspirer et défendre. Il est donc plus que temps que nos principes deviennent majoritaires pour redonner de la voix aux professionnels que nous sommes. Mais cela dépend, croyez-le bien, de **chacun de vous**. Cela est vrai à l'échelle nationale où le Président, Jean-Rémi GIRARD, le Bureau national et ses membres, sont les interlocuteurs du ministère, de l'administration centrale ou des parlementaires. C'est vrai aussi pour des tâches plus concrètes, mais encore plus cruciales pour votre quotidien, à l'échelle académique.
En effet, les prochaines élections professionnelles **détermineront notre représentativité**. Etre **représentatif**, cela signifie pour nous, par exemple, appeler à la grève, déposer une demande d'heure d'information syndicale dans le second degré, ou organiser des réunions d'information syndicale dans le premier degré. Etre **représentatif**, c'est pour l'équipe académique de pouvoir disposer d'heures de décharges syndicales et donc d'avoir le temps nécessaire pour répondre à vos questions, pour étudier vos dossiers, ou pour vous accompagner, que ce soit dans les établissements, à l'Inspection d'académie ou au Rectorat. Comment imaginer que chacun des membres de l'équipe académique puisse être, à la fois, au travail à temps complet et au téléphone ou bien sur son ordinateur pour vous répondre ? Etre **représentatif**, c'est nous donner les moyens et la légitimité pour intervenir, en votre nom, auprès des instances de l'Education Nationale.
Vouloir recourir à nos services, espérer une écoute, un conseil, un accompagnement ou une défense sans voter pour nous est un non-sens. Vouloir que les choses changent (et autrement qu'en déployant rituellement des banderoles) sans donner sa voix au SNALC est une pure vue de l'esprit. Comme dit plus haut, chaque voix est et sera décisive. Pour nous, mais en réalité pour vous, **votez** lors des prochaines élections professionnelles, **votez** et faites voter autant que vous le pourrez pour le SNALC, son action et sa vision de l'école.

Grâce à votre soutien apporté par un grand nombre de candidatures, dans notre académie, le SNALC va participer à 7 scrutins.

- Le CSA de proximité de l'académie de Lyon. **Tous les personnels votent.**

1 **M. PATERNA CHRISTOPHE**, Certifié, Lycée H. Carnot, Roanne (42)
2 **Mme MORISET VERONIQUE**, Certifiée, Lycée Ampère, Lyon (69)
3 **M. BURLET JEAN-BAPTISTE**, Professeur des écoles, Ecole Raoul Dufy,Lyon (69)
4 **Mme LADREYT LAURENCE**, AESH, Pial Châtillon-sur-Chalaronne (01)
5 **M. PLESIAT JEROME**, AAE, Lgt H. d'Urfé, Saint-Etienne (42)
6 **Mme JARMASZ ANNE**, Professeur des écoles, Ecole Edmond Guion, La Tour de Salvagny (69)
7 **Mme GANDAR GERVAIS CATHERINE**, Agrégée, Cité scolaire internationale, Lyon (69)
8 **Mme CHABERT CARINE**, Peps, Cité scolaire internationale, Lyon (69)
9 **Mme RASSON CAMILLE**, Agrégée, Clg V. Schoelcher, Lyon (69)
10 **Mme ALAMELOU MIRELA**, Professeur des écoles, Ecole les Semailles, Rillieux-la-Pape (69)
11 **Mme RAOUSI HASNIA**, AESH, Clg Jules Vallès, Saint-Etienne (42)
12 **Mme DELEY PATRICIA**, Certifié, Clg les Pierres dorées, Val d'Oingt (69)
13 **Mme CAMPANELLA ISABELLE**, Certifiée, Clg La Tourette, Lyon (69)
14 **Mme CASADEI PRISCILLA**, Certifiée, Clg Lacassagne, Lyon (69)
15 **Mme LAFORET-PROTIERE SYLVIE**, Agrégée, Clg L. Mourguet, Ecully (69)
16 **Mme BOYER CATHERINE**, Professeur des écoles, Ecole Edmond Guion, La Tour de Salvagny (69)
17 **Mme PANSIER FABIENNE**, Agrégée, Lgt Condorcet, Saint-Priest (69)
18 **Mme CHILARD ISABELLE**, Certifiée, Clg Jean de la Fontaine, Roanne (42)
19 **M. DUMETIER FRANCOIS**, Professeur des écoles, Ecole d'application Aveyron, Lyon (69)
20 **M. FREYNET LAURENT**, Certifié, Clg J. Jaurés, Villeurbanne (69)

- La CAPA des Attachés d'administration de l'Etat.

1 **M. PLESIAT JEROME**, AAE, Lgt Honoré d'Urfé, Saint-Etienne (42)
2 **Mme BEJI SOUMAYA**, AAE, Lgt Jacob Holtzer, Firminy (42)
3 **Mme SEIMANN FLORENCE**, AAE, Lgt international, Lyon (69)
4 **M. JOURNET GAUTHIER**, AAE, Clg Emile Malfroy, Grigny (69)

Dans 4 ans, nous espérons pouvoir déposer dans les autres corps des titulaires administratifs, à savoir les SAENES et les ADJAENES.

- La CAPA du second degré qui concerne les personnels enseignants et d'éducation du second degré.

1 **M. PATERNA CHRISTOPHE**, Certifié, Lycée GT H. Carnot, Roanne (42)
2 **Mme MORISET VERONIQUE**, Certifiée, Lycée GT Ampère, Lyon (69)
3 **M. FREYNET LAURENT**, Certifié, Collège J. Jaurès, Villeurbanne (69)
4 **M. GALLANT DIDIER**, Agrégé, Lycée GT H. Carnot, Roanne (42)
5 **Mme GANDAR GERVAIS CATHERINE**, Agrégée, Cité scolaire internationale, Lyon (69)
6 **Mme LAFORET-PROTIERE SYLVIE**, Agrégée, Collège L. Mourguet, Écully (69)
7 **M. PHILIS SEBASTIEN**, Certifié, Lycée GT H. Carnot, Roanne (42)
8 **M. GARCIA FRANCISCO**, Certifié, Collège Le Plan du Loup, Sainte-Foy-lès-Lyon (69)
9 **M. GAY OLIVIER**, Certifié, Collège L. Aragon, Mably (42)
10 **Mme RASSON CAMILLE**, Agrégée, Collège V. Schoelcher, Lyon (69)
11 **Mme DELEY PATRICIA**, Certifiée, Collège les Pierres dorées, Val d'Oingt (69)
12 **Mme CAMPANELLA ISABELLE**, Certifiée, Collège La Tourette, Lyon (69)
13 **M. CALAIS GUILLAUME**, Certifié, Lycée H. Carnot, Roanne (42)
14 **M. COURIOL ETIENNE**, Agrégé, Lycée GT J. Puy, Roanne (42)
15 **Mme PANSIER FABIENNE**, Agrégée, Lycée GT Condorcet, Saint-Priest (69)
16 **M. LADOUCEUR BENOIT**, Certifié, Lycée GT Brossolette, Villeurbanne (69)
17 **Mme AMIEL ANNE**, Certifiée, Collège L. Dumont, Valserhône (01)
18 **M. LEYGNAC CEDRIC**, Certifié, Lycée GT R. Cassin, Tarare (69)
19 **Mme CHABERT CARINE**, P-EPS, Cité scolaire internationale, Lyon (69)
20 **M. OLIVIERI SEBASTIEN**, Certifié, Collège L. Aragon, Mably (42)
21 **Mme CASADEI PRISCILLA**, Certifiée, Collège Lacassagne, Lyon (69)
22 **Mme BLASZYK NATHALIE**, Certifiée, Collège Sabine Zlatin, Belley (01)
23 **Mme GLORIOD CELINE**, Agrégée, Lycée GT de la Cotière, La Boisse (01)
24 **M. FONTVIEILLE FRANCK**, Agrégé, Lycée GT J. Puy, Roanne (42)
25 **Mme CHILARD ISABELLE**, Certifiée, Collège Jean de la Fontaine, Roanne (42)
26 **Mme FOURNEL ARIANE**, Certifiée, Lycée GT la Martinière Monplaisir, Lyon (69)
27 **Mme GERHARDS MURIEL**, Agrégée, Cité scolaire internationale, Lyon (69)
28 **M. VILA STEPHANE**, Certifié, Lycée H. Carnot, Roanne (42)
29 **Mme HEPPEKAUSEN CELIA**, Certifiée, Collège de la Plaine de l'Ain, Leyment (01)
30 **M. DEL AGUILA FABIEN**, Certifié, Collège P.E Victor, Rillieux-la-Pape (69)
31 **Mme MOLLIER SABET CLAUDIA**, Agrégée, Cité scolaire internationale, Lyon (69)
32 **Mme PONSARD MARIE JOSEPHE**, Certifiée, Collège Le Petit Pont, Saint-Martin-en-Haut (69)
33 **Mme PRUVOT CHRISTINE**, Certifiée, Lycée GT Lumière, Lyon (69)
34 **Mme RAINERO NATHALIE**, Certifiée, Collège L. Armstrong, Beynost (01)
35 **Mme ROUSSEAU ISABELLE**, PLP, Lycée professionnel M. Pardé, Bourg-en-Bresse (01)
36 **Mme BOLLET ANICK**, Certifiée, Cité scolaire internationale, Lyon (69)
37 **Mme ISSARD VALERIE**, Certifiée, Lycée GT J. Puy, Roanne (42)
38 **M. FUSTER PIERRE**, Certifié, Lycée H. Carnot, Roanne (42)

- La CCP des personnels enseignants et d'éducation. Les CCP sont des instances qui concernent les personnels contractuels soit en CDD soit en CDI. Il s'agit de scrutin sur sigle et non sur candidature.

- La CCP des personnels administratifs.

- La CCP des personnels AESH et AED.

- La CAPD du Rhône qui concerne les professeurs des écoles. Dans 4 ans, nous devrions être en mesure de déposer pour tous les départements de l'académie.

1	**M. BURLET JEAN-BAPTISTE**, Professeur des écoles, Ecole Raoul Dufy,Lyon (69)
2	**Mme JARMASZ ANNE**, Professeur des écoles, Ecole Edmond Guion, La Tour de Salvagny (69)
3	**Mme BONVALLET RACHEL**, Professeur des écoles, Ecole René Cassin, Saint Pierre de Chandieu (69)
4	**Mme ALAMELOU MIRELA**, Professeur des écoles, Ecole les Semailles, Rillieux-la-Pape (69)
5	**Mme COLAS NATHALIE**, Professeur des écoles, Ecole la Gatolière, Craponne (69)
6	**Mme LOUIS ROSA**, Professeur des écoles, Ecole Farrère, Saint-Priest (69)
7	**Mme GALERA ALEXANDRA**, Professeur des écoles, Ecole Picard-Liauthaud, Givors (69)
8	**M. DUMETIER FRANÇOIS**, Professeur des écoles, Ecole d'application Aveyron, Lyon (69)
9	**Mme BOYER CATHERINE**, Professeur des écoles, Ecole Edmond Guion, La Tour de Salvagny (69)
10	**M. DESBRUERES CHRISTOPHE**, Professeur des écoles, Ecole Simone Veil, Givors (69)
11	**Mme DUPONT MARIE**, Professeur des écoles, Ecole des Brosses, Rillieux-la-Pape (69)
12	**Mme PREVOST HELENE**, Professeur des écoles, Ecole Combe Blanche, Lyon (69)
13	**Mme LARMANDE MAGALI**, Professeur des écoles, Clg René Cassin, Corbas (69)
14	**Mme MEGLIO LESLIE**, Professeur des écoles, Ecole Paul Langevin, Vaulx-en-velin (69)
15	**Mme MELLA NATHALIE**, Professeur des écoles, Ecole du centre, Sainte-Foy-lès-Lyon (69)
16	**Mme PIMPIE PAULINE**, Professeur des écoles, Ecole Le Perollier, Ecully (69)
17	**Mme PLUVY FAYARD VALERIE**, PE détaché dans le corps des certifiés, Lycée Pierre Brossolette, Villeurbanne (69)
18	**Mme DUMAS MARINA**, Professeur des écoles, Ecole Laurent Mourguet, Lyon (69)
19	**Mme BONNEFOND STEPHANIE**, Professeur des écoles, Ecole Jacques Prévert, Corbas (69)
20	**Mme BARTHELEMY MARLENE**, Professeur des écoles, Groupe scolaire Les Gémeaux, Lyon (69)

Dans les faits, nous allons tous devoir voter à 3 ou 4 reprises, selon notre corps d'appartenance. Je renouvelle, au nom du SNALC, tous nos remerciements aux collègues qui nous ont aidés à participer aux différents scrutins sur candidature individuelle. Pour le CSA et pour la CAPA du second degré, toutes les candidatures n'ont pu être retenues, ne serait-ce que pour respecter la parité, mais elles nous ont permis un réel panachage. En vous remerciant à nouveau de votre soutien.

Congrès académique d'élections du SNALC de Lyon

Notre prochain Congrès académique se tiendra à l'hôtel Campanile de Lyon Part-Dieu, au début de l'année 2027.

Comme tous les 4 ans, conformément aux statuts de notre syndicat, il s'agit d'un Congrès d'élections.

Les fonctions de président académique, de trésorier académique, de secrétaire académique, sont à renouveler, comme celles de membres du bureau académique.

Vous pouvez vous porter candidat aux différentes fonctions en adressant un courrier au président sortant, au moins 8 jours avant la tenue du congrès (cachet de la poste faisant foi).

SNALC Lyon 61 allée de la font bénite 42155 Saint-Léger sur Roanne.

Des informations complémentaires, notamment pour s'inscrire au Congrès, vous parviendront par le biais de notre lettre électronique hebdomadaire. Si vous ne la recevez pas, contactez-nous.

Christophe PATERNA, président académique